



Le Saperin

N° 56 - Juillet 2021

Bulletin municipal de la commune de Montsapey



Madame, Monsieur, Chers concitoyens.

La vie communale continue. Contre vents et virus. La commune dotée de la compétence assainissement et urbanisme pour quelques années encore est désormais engagée dans deux chantiers importants pour quelques mois.

Tout d'abord une révision complète du schéma directeur du réseau d'assainissement. La dernière opération portant sur cette thématique datait de 2000. Cette tâche a été confiée à un bureau d'étude afin d'avoir une vue précise du réseau collectif, d'analyser ses failles et sa capacité à répondre aux besoins. Précisons que les assainissements individuels dépendent du SPANC. Les données issues de cette étude (21000€) subventionnée par le département permettront de projeter les travaux sur le réseau, notamment au chef-lieu et au Villaret. Une réflexion sera menée sur le type de traitement à mettre en place en vertu des coûts et de la géologie du terrain d'accueil de la station. Ces secteurs du Chef-lieu et du Villaret ne sont pas aux normes, ni en matière de traitement ni en matière de rejet. Selon les coûts de cette première tranche, selon les données géologiques, les améliorations pourraient être envisagées sur le bas du village.

Le second chantier devrait, à son issue, voir la commune dotée d'un document d'urbanisme. Le conseil municipal a opté pour un PLU plus précis qu'une carte communale. Trois bureaux d'étude ont été sollicités. C'est, après audition, le bureau ... qui a été retenu pour la somme de 39 000 € subventionnée par le département à hauteur de 17000€. Le bureau d'étude est composé d'une urbaniste, d'une architecte et d'un écologue. Le travail a commencé par une visite du village le 27 mai. A raison d'une réunion mensuelle et de deux réunions publiques, il devrait se terminer dans deux petites années. Un document d'urbanisme s'avère de plus en plus utile et confortable. En effet, le POS datait de 2000. Il est devenu caduque fin 2016. Il prévoyait notamment à Montsapey énormément de zones constructibles. Or, il faut prendre en compte trois aspects du problème

urbanistique. Tout d'abord, pour la période 2014-2021, la commune n'a délivré que deux permis de construire pour une construction neuve. C'est donc très peu, même si le village est prisé pour son cadre. Ensuite, il est impératif de ne pas grignoter lentement mais sûrement le foncier agricole afin qu'un agriculteur au moins puisse trouver les surfaces nécessaires à son exploitation. On sait que l'agriculture de montagne ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'en plaine notamment concernant les coûts de production. Par ailleurs le SCOT, schéma de cohérence territoriale de Maurienne a force de loi sur les Plans Locaux d'Urbanisme. Ce document nous imposera de veiller à la consommation foncière. En la matière, les droits des communes sont déjà balisés. Enfin une attention particulière sera portée sur l'aspect patrimonial du village. Il me semble intéressant que Montsapey garde son caractère. Les bâtiments de France sont déjà là pour y veiller et seront partie prenante de l'élaboration du PLU. Par ailleurs un appel a été lancé, via le site internet de la commune pour une participation des habitants au comité de pilotage. Toute personne désireuse d'apporter sa contribution à ce travail conséquent construit au cours d'une réunion mensuelle régulière sera la bienvenue.

Autre amélioration attendue par les Saperins : la téléphonie en général et la couverture mobile en particulier. Nous attendions une liaison efficace avec le reste du monde en juillet 21. Las ! Des problèmes juridiques entre les entités issues du découpage de GEG sont susceptibles de retarder l'opération. La date butoir pour FREE opérateur retenu pour la pose de l'antenne est fixée à juillet 22. Patience et longueur de temps font plus.... !

En ce début d'été, l'actualité nous abreuve encore de logorrhées pandémiques. La peur contagieuse a reclus chacun de nous dans ses foyers. Même si le monde d'après semble annoncer d'étranges similitudes avec celui d'avant, espérons que Big Pharma fasse reculer la crise sanitaire. Nous souhaitons à tous un été serein et roboratif.

Le Maire, B. FARGEAS

A VOTRE SERVICE

MAIRIE

TEL: 04 79 36 23 52

FAX : 04 79 36 38 95

MAIL: mairie@montsapey.fr

SECRETARIAT

Mardi : 9h-12h et 13h-18h

Vendredi : 10h-13h et

14h-19h

PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mardi après-midi :
un des deux adjoints

Jeudi après-midi :
le maire

Entretien possible les autres
jours sur rendez-vous.



HIVER 2020-21

Un petit retour et quelques chiffres sur la neige abondamment tombée lors de l'hiver 2020 2021. Les chasse-neige et les employés municipaux, ont avec persévérance, fait le maximum afin de tenir les routes de la Commune praticables. Pour leur première expérience hivernale, ils ont affronté des conditions exceptionnelles et ont appris beaucoup à travers leurs interventions. Les quelques couacs survenus leur resteront en mémoire et globalement nous les remercions pour cet excellent travail.

Pour exemple, 12 tonnes de sel ont été utilisées durant l'hiver 2019-2020 et 49 tonnes ont été nécessaires pour passer le dernier.

Toutefois, il est important de garder en tête les impacts du sel sur l'environnement. Le sel brûle les feuilles, provoque un dessèchement des racines, modifie les propriétés du sol, comme la perméabilité.

Par réaction chimique, il peut libérer les métaux lourds présents sur les routes (plomb, zinc, aluminium) provenant des carrosseries ou des pneumatiques, et entraîne leur dispersion dans la nature via l'irrigation et le ruissellement. Il impacte également la faune des milieux aquatiques.

Des alternatives existent, dans les pays nordiques, par exemple, certaines voies sont classées routes blanches (pas de déneigement), le sel est remplacé par l'épandage de copeaux de bois, de sable ou gravillons rocheux.

MATERIEL :

Afin de maintenir un déneigement correct, voir de l'améliorer, la Commune a acquis une nouvelle étrave pour remplacer celle du tracteur Communal mécaniquement très fatiguée.

Enfin l'acquisition d'une deuxième saleuse qui sera installée sur le pick-up, permettra le salage efficace des petites routes des hameaux, plus difficilement accessibles par les gros engins de déneigement.



→ Heureuse initiative des employés communaux, qui pour agrémenter leur repas de mi-journée, entre fromage et café, ont esquissé puis affiné sur croquis les plans de rallonge de l'étrave par une pièce amovible, sécurisée, s'adaptant aussi bien à gauche ou à droite de l'étrave existante. Leurs cogitations ayant été validées par la Municipalité, ils ont mis en forme, meulé et soudé et abouti à cette réalisation dont les essais se sont montrés très concluants. Cette amélioration leur permettra le déneigement en une passe et un gain de temps significatif. Bravo et merci.

Cette même équipe pleine de ressources, va également prendre en charge la construction des toilettes extérieurs du chalet du Tour, en réalisant l'ensemble des travaux pierres et bois.

Extraits du « magazine des Mairies des Pays Savoie »
N° 244 de février 2021.

Le magazine des élus des pays de Savoie.

LES COMMUNES ET LE DÉNEIGEMENT.

C'est l'histoire d'un gars qui appelle la mairie parce que le chasse-neige n'est pas passé chez lui.

C'est l'histoire d'un gars (le même) qui appelle la mairie parce que le chasse-neige est passé devant chez lui et qu'il a laissé un bourrelet blanc sale devant son portail !!!!!

L'article L2212-2-1 du CGCT a été modifié par la loi 2020-105, en permettant de sanctionner tout « manquement à un arrêté du Maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu : 1° En matière d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie et le domaine public ; 2° Ayant pour effet de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public, en y installant ou en y laissant sans nécessité ou sans autorisation tout matériel ou objet, ou en y déversant toute substance.

Cela pourrait concerner ceux qui persistent à ne pas déneiger devant chez eux, ou ceux qui déneigent chez eux, mais jettent toute la neige sur la voie publique pour s'en débarrasser.

FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE

Cette année, le fauchage des talus et bordures de nos routes communales, est retardé.

En effet, notre épareuse a rendu l'âme après 18 ans de bons et loyaux services !!!!!

Un nouveau matériel a été commandé, mais ne sera livré qu'en avril 2022, la crise COVID étant passée par là et considérablement augmentée les délais de livraison.

Afin de pallier à cet inconvénient, ces travaux ont été confiés à l'entreprise Barbier pour 2021.

DÉFIBRILLATEUR

Pour rappel, il existe un défibrillateur cardiaque fixé dans le hall de la Mairie, sa révision a été faite en avril 2021 avec remplacement des électrodes et batteries. Il est important de se souvenir de son existence.

Une formation sur son utilisation sera organisée courant 2022, les personnes éventuellement intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

PLU

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est prévu des points de rencontre avec le bureau d'étude et la population, à la date du 18 août 2021.

Vous trouverez ci-dessous le détail des horaires pour chaque hameau, ceci n'étant pas restrictif et la population intéressée peut participer à l'ensemble des étapes.

Nous espérons une participation active et importante afin d'associer le maximum de concitoyens à ce projet.

13 h. Montgodioz - **14 h.** Les Bruyères et le Cernay

15 h. Villaret et Chef-Lieu - **15 h.30** Le Mollard

16 h. Le Coter - **16 h.30** Tioulévé

LE COMITÉ DES FÊTES

Assemblée générale - réunions

Cette année encore les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de tenir notre assemblée générale au mois d'avril comme le prévoit notre statut. La traditionnelle galette des rois a aussi été annulée pour la première fois.

Au cours de ces réunions un programme d'animation pour notre commune a été défini.

Nous donnons rendez-vous à tous nos bénévoles pour le réaliser le programme détaillé ci-dessous, pour une année que nous souhaitons festive et conviviale.

PROGRAMME 2021

Pour cette année de transition le bureau élargi (conseil d'administration) réuni le 26 juin a décidé pour 2021 d'organiser :

- Le samedi 24 juillet la « fâille » au Pont des Rouelles,
- Le 15 Août la « Vogue »,
- Le 4 septembre « La fête du Cochonnet »
- Une journée « jeux » en novembre.

Ceci en respectant les gestes barrières en vigueur.

La Fâille

La date de la fâille a été fixée au samedi 24 juillet.

La fâille sera accompagnée d'un casse-croûte tiré du sac, les boissons étant offertes par le comité des fêtes (CdF).

Le CdF regardera s'il est possible de prévoir une animation musicale (accordéoniste...) pour la soirée.

Vogue le 15 Août

La vogue organisée traditionnellement le troisième dimanche d'Août tombe cette année le 15 Août.



Bonjour à toutes et tous,
C'est avec plaisir que je m'adresse à vous toutes et tous après ces mois de pandémie qui nous ont isolé. L'Association Montsapey Avenir et Patrimoine était en sommeil mais toujours présente, nous allons pouvoir reprendre nos activités et nos objectifs avec des précautions bien entendu afin de protéger tout le monde.

Nous allons organiser dans les prochains jours notre Assemblée Générale et concrétiser nos projets dont certains sont ceux que nous n'avons pas pu organiser en 2020 :

- **plusieurs conférences** sur l'Égypte avec Mr Sébastien Procureur, sur les glaciers avec Mr Luc Moreau et celle de Mr Cédric Brunier à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (18 et 19 septembre 2021).

ARBRE REMARQUABLE

Un arbre remarquable (sapin) a été signalé digne d'intérêt par l'ONF, il se situe dans la forêt au-dessus de Chenalet, et un sentier sera bientôt balisé afin de pouvoir l'admirer. Situé à une altitude de 1720 mètres et compte-tenu de la très courte saison de végétation, il est exceptionnel.

Haut de 25 mètres, d'une circonférence de 4.25 mètres, d'un diamètre de 1.35 mètre, il serait âgé d'environ 250 ans (né sous le règne de Louis XV).

Un arbre remarquable est un arbre repéré pour diverses particularités. Il relève donc d'un patrimoine par sa rareté, ses dimensions, sa position, son âge ou encore sa force symbolique. Le patrimoine en question est naturel, culturel, paysager, etc....

Après discussions en tenant compte de l'évolution des mesures sanitaires les décisions suivantes ont été retenues :

Le matin à 9h30 organisation de la montée pédestre Randens/Montsapey, avec un ravitaillement à Montfort et un apéritif offert aux participants sur la place de la mairie à 12 h avec une aubade musicale au passage du «Jazz Band»). Pas de vente de repas à midi par le CdF

A partir de 10h, aubade dans les différents hameaux par le «Jazz Band» terminus à Tioulévé.

A partir de 17h concert du Jazz Band sur la place de la mairie, Buvette pour vente à emporter des boissons, bugnes..., les espaces habituellement réservés aux stands seront occupés par des tables et des chaises (buvette et restauration); Pas de stand du CdF cette année.

A partir de 19h vente des diots/polente, A 22h feu d'artifice avec la participation du Jazz Band au défilé avec les lampions et fin de la vogue. (Pas de bal) Une réunion des bénévoles est fixée le 24 juillet à 17h (avant la fâille le soir).

La Fête du Cochonnet

Réservée aux résidents et amis de Montsapey le premier samedi de septembre, elle se déroulera le 4 septembre 2021 selon le même règlement que pour l'année 2020.

L'annonce se fera par voie d'affichage sur les panneaux de la commune.

Le concours se déroulera sur le terrain de la chapelle.

Journée jeux

La date n'est pas encore définie. Elle devrait être organisée en novembre.

- Pique-nique au Chalet du Tour

- **Pièce de théâtre** (lecture de passages de la Princesse de Clèves avec morceaux aux Violoncelles) le 3 Août 2021.

- **Animations** pour fêter les 10 ans (en 2020) de notre association à définir

- Préparation des 100ans de l'électrification de Montsapey en 2022.

Nous vous communiquerons les dates et heures dès que tout sera fixé.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants et les invitons à notre Assemblée Générale.

Cordialement

Paulette Miquet, présidente de l'Association

Téléphone : 06 42 14 16 63 - E mail : paulettemiquet@orange.fr

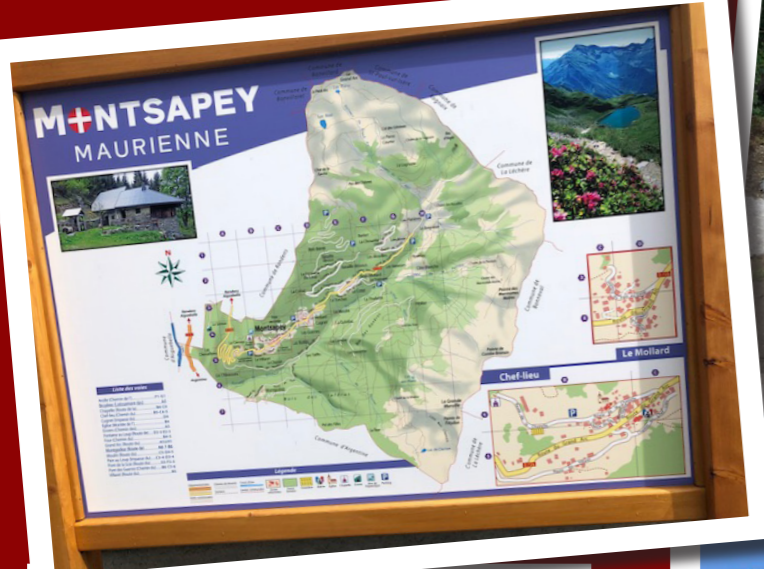
LA COMMUNE VA S'enLEDir

D'ici la fin de l'automne 2021, la totalité de l'éclairage de la commune passera en LED. Une économie substantielle en est attendue car plus écologique et moins énergivore. Des subventions départementales et de l'état nous permettent de procéder à cette réalisation.

L'agence de GEG pour Montsapey est maintenant sur Allevard, et dont voici les coordonnées.

Agence d'Allevard - 28 Av. de Savoie 38580 ALLEVARD
lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 15h30-16h30
Tél. 04 76 97 53 54 - allevard@geg.fr

ça bouge
à Montsapey !



Trail du Lac Noir 2021

Première et belle édition qui a eu lieu sur la commune le dimanche 20 juin.

L'évènement a fait courir plus de 110 participants ainsi que les bénévoles présents sur la journée.

Le chalet du Tour a été mis en valeur avec un ravito pour le moins festif, et le beau temps a permis de profiter de ce beau moment convivial et sportif.



Les 24 kms et 2000 mètres de dénivelé positif ont régalié tout le monde, un challenge a été également organisé pendant la course (une course dans la course), la montée des tommes !!!

Le plus rapide devait l'emporter mais vu la difficulté technique du parcours nous avons récompensé les personnes ayant passé le plus de temps dans cette montée de 400 mètres de dénivelé !

Un grand merci aux personnes présentes et activistes, avant, pendant et après course, et on se retrouve évidemment pour la même chose l'année prochaine.

CCAS

La commission du CCAS s'est réunie le 29 juin 2021 en Mairie.

Il a été décidé de maintenir la remise des cadeaux de Noël aux enfants de la commune et des collaborateurs dans la limite d'âge de 11 ans.

En fonction des conditions sanitaires, une collation et un petit spectacle compléteront cette fête autour du traditionnel sapin.

Concernant nos aînés, de nouvelles règles ont été décidées à l'unanimité.

Les habitants permanents, ainsi que les résidents de plus de six mois sur la commune se verront offrir un colis en fin d'année sous réserve d'être âgé de plus de 65 ans.

Les résidents saphirins des EHPAD de Val d'Arc et de la Chambre, ne seront bien évidemment pas oubliés.

STEP DU MOLLARD ET DU COTER

L'entreprise Barbier qui vient de procéder à la vidange nous informe que très nombreuses lingettes obstruent les décanteurs.

La facturation pour le traitement de ces déchets non autorisés s'élève à 1765 €.

Cette somme serait beaucoup plus utile pour d'autres réalisations.

Un grand merci pour votre vigilance et votre collaboration.

EMBACLES

Source Légifrance : Pour rappel, selon l'article L215-14 du code de l'environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau à son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

DU NOUVEAU AU RELAIS DU LAC NOIR

Depuis mi-juin, Elisabet, Alex, Audrey et Romain ont ouvert une nouvelle page de cet établissement.

Restauration, gîtes, terrasses, concert et de nombreuses autres surprises vous permettront de passer un moment agréable dans ce superbe environnement.

Bienvenue à eux, et bonne chance.

ALPAGE DES ROUELLES ET DU GRAND ARC

En mai 2022, le bail à mesures agro-environnementales qui lie Mr Milesi exploitant agricole à Planaise et locataire de l'alpage, prendra fin. Pour rappel, ce bail devait permettre une augmentation du cheptel et par conséquent de la production laitière.

En principe, Mr Milesi quittera l'alpage communal à cette date. Pour la petite histoire, cet alpage était autrefois un lieu où le fermier transformait le lait produit sur l'alpage, et le vendait sur place pour partie.

Autrefois lieu de rencontre avec le fermier, aujourd'hui silencieux.

Pour l'avenir, les élus se proposent de remettre ces orientations à l'ordre du jour. Production de lait, transformation, vente et visite de la « ferme » pourrait à nouveau faire revivre cet alpage. La commune souhaite désormais travailler dans cette direction.

LA CHASSE À MONTSAPEY

Le problème « COVID » semble s'éloigner lentement, et la vie peut reprendre un cours plus normal.

Nous avons pu organiser « avec les prescriptions sanitaires recommandées » notre assemblée générale, permettant de mettre en œuvre nos nouveaux statuts et règlements.

Notre Conseil d'administration, anciennement élu pour 9 ans, et réélu pour 1/3 tous les 3 ans, a été élu désormais pour trois ans et renouvelable en totalité tous les trois ans.

Voici la composition du nouveau Conseil d'Administration et du bureau, élu par les membres du Conseil.

Membre du bureau : Président : Thierry BRUNIER

Membre du bureau : Vice-Président : Louis VOGUET

Membre du bureau : Secrétaire : Annick MILLIER

Membre du bureau : Trésorier : Claude MILLIER

Membres du Conseil : Gaston BERANGER - Nicolas FOURNIER

Stéphane GAUDIN - Loïc GENIN - Philippe GUINET

Dans la continuité, nous avons également reconduit les « corvées », qui, selon la nouvelle réglementation ne sont que purement bénévoles et permettront de maintenir nos actions (l'entretien des chemins, des chalets d'alpages, des biotopes...) et la convivialité lors de ces actions.

Nous souhaitons un bon été à tous.

DECHETTERIE

De gros progrès ont été réalisés concernant le tri-sélectif : BRAVO Toutefois, de rares récalcitrants continuent de déposer différents matériaux (tables, chaises de jardin etc.) en prenant grand soin de les dissimuler du regard.

Il est rappelé que depuis plusieurs années, sur appel préalable à la Mairie, le débarras d'encombrants (meubles, électroménagers) est possible et ce gratuitement.

Il serait dommage d'en arriver à une vidéosurveillance.